



Engagement d obligation alimentaire

Par **Katyfifi**, le **25/03/2019** à **21:12**

bonjour

l'état de santé de mon père, 91 ans, nécessite un placement en ehpad.

Il vit actuellement à son domicile avec ma belle mère .

Il a été placé sous tutelle , et la tutelle a été confiée à un organisme, extérieur à la famille .

les maisons de retraites contactées par la tutelle, m adressent un document d engagement d obligé alimentaire à payer les frais de séjours .

si je ne signe pas ce document , l ehpad refuse de prendre mon père .

Est il normal de me demander de signer un tel document alors que je ne gère pas le budget de mon père , que les revenus de mon père et de son épouse sont très corrects (4200€), qu il est propriétaire de sa maison en bien propre ?

que dois je faire ?

Merci d avance

Par **youris**, le **26/03/2019** à **10:14**

bonjour,

avec 4200 € vous payez une maison de retraite pour un parent mais c'est déjà plus difficile pour deux parents.

l'obligation alimentaire est prévue par le code civil

le problème est qu'il est arrivé que des enfants refusent de participer au paiement de la maison de retraite de leurs parents ou tardent à le faire, pour éviter d'être dans cette situation qui complique leurs finances , les maison de retraite exigent cet engagement de la part des enfants.

pour les mêmes raisons, elles exigent une garantie obsèques.

salutations

Par **Katyfifi**, le **26/03/2019** à **12:47**

Merci pour cette réponse .

Mais à partir du moment où le code civil prévoit l'obligation alimentaire des enfants envers leurs parents , pourquoi faut il signer un document supplémentaire ?

Comment en faisant appliquer la loi , les enfants peuvent refuser de payer ?

D autre part , j ai oublié de préciser qu il y a 3 enfants et que je suis le seul à avoir reçu ce document .

De plus ma belle mère est il me semble concernée elle aussi par ce problème .

Suis je le seul à m engager ?

Salutations

Par **youris**, le **26/03/2019** à **14:24**

en signant cet engagement, cela peut permettre à la maison de retraite d'éviter une procédure judiciaire longue et au résultat aléatoire.

par contre, j'ignore pourquoi vous êtes le seul à avoir reçu ce document, renseignez-vous auprès du tuteur ou de la maison de retraite.